

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND
No du produit 3312895

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour la gravure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00
Lefranc-Bourgeois@colart.fr

Personne À Contacter Jon Lloyd Group Regulatory Affairs Manager +44 (0)2084243224; j.lloyd@colart.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

33 (0)2 43 83 83 00 Ce numéro n'est valide que pendant les heures de bureau.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) R43.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient COLOPHANE
Étiquetage



Irritant

Phrases De Risque

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils De Prudence

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

COLOPHANE	10-30%
No CAS : 8050-09-7	No CE : 232-475-7
Numéro D'Enregistrement: 01-2119480418-xxxx	
Classification (CE 1272/2008) Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) R43

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

Informations générales

Contactez le médecin si l'irritation persiste.

Inhalation

Sans objet

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR ! Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Un feu créé : Oxydes de : Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de recommandations spécifiques. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Description Des Ingrédients

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autres Mesures De Protection

Utiliser des crèmes barrières pour éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pâte
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	< 1.0
Valeur pH, Solution Concentrée	
Non applicable.	
Point d'éclair	
Non applicable.	
Température d'auto-inflammation (°C) > 300	

9.2. Autres informations

Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Sans objet

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles**10.6. Produits de décomposition dangereux****SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Non déterminé.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Ingestion

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Voie D'Exposition

Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Aucun symptôme spécifique noté.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peu de danger pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bio-accumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

CHARBONNEL LAMOUR VERNIS EN BOULE NOIR DUR / LAMOUR HARD BLACK BALL GROUND

Sans objet

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications. Classification de danger pour l'eau

0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 11/09/2012

Révision 1

Date 16/04/2008

Phrases - R (Texte Intégral)

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mentions De Danger Completes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure les informations sont applicables pour une certaine utilisation.